

**Dahir portant publication de l'Accord
de coopération en matière judiciaire fait à
Rabat le 15 jourmada I 1427 (12 juin 2006)
entre le Royaume du Maroc et le Royaume
d'Arabie Saoudite**

**Dahir n° 1-09-257 du 4 jourmada I 1435
(6 mars 2014) portant publication de l'Accord de
coopération en matière judiciaire fait à Rabat le
15 jourmada I 1427 (12 juin 2006) entre le
Royaume du Maroc et le Royaume d'Arabie
Saoudite¹**

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand Sceau de Sa Majesté Mohammed VI)

Que l'on sache par les présentes - puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne,

Vu l'Accord de coopération en matière judiciaire fait à Rabat le 15 jourmada I 1427 (12 juin 2006) entre le Royaume du Maroc et le Royaume d'Arabie Saoudite ;

Vu le procès-verbal d'échange des instruments de ratification de l'Accord précité, fait à Rabat le 3 octobre 2013,

A décidé ce qui suit :

Sera publié au Bulletin officiel, à la suite du présent dahir, l'Accord de coopération en matière judiciaire fait à Rabat le 15 jourmada I 1427 (12 juin 2006) entre le Royaume du Maroc et le Royaume d'Arabie Saoudite.

Fait à Rabat, le 4 jourmada I 1435 (6 mars 2014).

Pour contreseing :

Le Chef du gouvernement,

Abdel-Ilah Benkiran.

1 - bulletin officiel n° 6284 du 24 chaoual 1435 (21-8-2014), p 3902.

Voir le texte de l'Accord dans l'édition générale du « Bulletin officiel » n° 6281 du 14 chaoual 1439 (11 août 2014).